

ARRETE N° 5351/DRH/2022
Relatif à la composition des bureaux de vote
pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022
pour les Commissions Administratives Paritaires A, B et C, la Commission Consultative Paritaire
et pour le Comité Social Territorial

La Maire de la Commune de Saint-Denis,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
- Vu la note d'instruction de la DGCL du 27 mai 2022 relative aux élections des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu la désignation des délégués de liste par les syndicats pour le tenue des bureaux de vote ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 16 heures sans interruption lors du scrutin du jeudi 8 décembre 2022.

Article 2 : Les bureaux de vote pour les élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), à la Commission Consultative Paritaire (CCP) et au Comité Social Territorial (CST) du 8 décembre 2022 seront composés comme suit :

Numéro du bureau	Nature du scrutin	Président(e)	Secrétaire	Délégués désignés par les organisations syndicales
1	CAP catégorie A	Mme Sonia BARDINOT	Mme Ketty FILAIN	CFDT : Mme Virginie THIBURCE SAFPTR : Mme Graziella APAVOU M. Adrien DONADIEU (suppléant) UNSA : Mme Isabelle MUSSARD M. Christian PHILIP (suppléant)
2	CAP catégorie B	Mme Marylise ISIDORE	M. Jean-Pierre RIVIERE	CFDT : Mme Théophanie CEVAMY CGTR : M. Eddy DUFOUR SAFPTR : Mme Cyrielle LIMOUZIN M. Clément SAYEDE (suppléant) UNSA : Mme Leïla ANDOCHE M. Patrick COLOGON (suppléant)
3	CAP catégorie C	Mme Claudette CLAIN	Mme Sandra COMORASSAMY	CFDT : Mme Nadine LIMA CGTR : Mme Véronique LOUIS FO : / SAFPTR : Mme Sabine VOLTIGEANT M. Johan BOULARD (suppléant) UNSA : M. Teddy LAVERDURE Mme Jennifer HUBERT (suppléant)
4	CCP Division alphabétique de ABAS à DE LOUISE	Mme Geneviève BOMMALAIS	M. Sébastien DE LANUX	CDFT : M. Jean-Pierre TOINON CGTR : M. Patrice BERFEUIL FO : Mme Marie Eve LECHAT SAFPTR : Mme Nelly MADA Mme Séverine POLEYA (suppléante) UNSA : Mme Patricia AUBIER Mme Patricia AUPIN (suppléante)
5	CCP Division alphabétique de DECOTTE à LANGENIER	Mme Christelle HASSEN	Mme Sophie MOUSSA	CDFT : Jean Aldo ROBERT CGTR : M. Vincent BOYER FO : Mme Marie Noëlle JUSTINE SAFPTR : Mme Carine VIRIN M. Jerry BOYER (suppléant) UNSA : Mme Laurence LIGER M. Dany PAYET (suppléant)

6	CCP Division alphabétique de LAO-KAN à PIERRE	Mme Jacqueline PAYET	M. Loïc RIVIERE	CFDT : Mme Véronique BREZE CGTR : Mme Isabelle CATICHE FO : / SAFPTR : Mme Jessica IDMONT M. David FRANCOISE (suppléant) UNSA : M. David PAYET Mme Sabine ESCHBACH (suppléante)
7	CCP Division alphabétique de PIGNOLET à ZORA	M. Jean- Pierre MARCHAU	Mme Leïla MANICA- TESTAN	CFDT : Mme Fabrizia ADAME CGTR : Mme Marie Claire LESTE FO : / SAFPTR : Mme Sabiana SAINDOU M. Dominique REOS (suppléant) UNSA : M. Jean ARNOUX M. Jonathan GRIMAUD (suppléant)
8	CST Division alphabétique de ABAS à BOYER- GRONDIN	Mme Audrey BELIM	Mme Catherine MAUNIER	CFDT : M. Bernard BONNE CGTR : M. Didier DAMOUR FO : Mme Sarah LEANI SAFPTR : Mme Mélissa BACHELET UNSA : M. Cédric AHO Mme Véronique IDOUMBIN (suppléante)
9	CST Division alphabétique de BRANCARD à DUBREUIL	M. Yassine MANGROLIA	Mme Mia PERIGAUD	CFDT : M. Yoland BEGUE CGTR : M. Jacques DARGEL FO : Mme Prescilla GRONDIN SAFPTR : M. Dominique PETCHY UNSA : M. Patrick JAYME Mme Karine DEFROMONT (suppléante)
10	CST Division alphabétique de DUÇAP à HO- YUE-KUANG	M. Stéphane PERSEE	M. Gratiem BEUF	CFDT : Mme Dolène PAUSE CGTR : M. Yohan KIBIO FO : M. Olivier DIFFERNAND SAFPTR : Mme Elodie SAMONADIN UNSA : M. Jean-François DENAGE Mme Dolly DIJOUX (suppléante)
11	CST Division alphabétique de HUBERT à MALBROUCK	M. Jean- Alexandre POLEYA	M. Fabrice MAILLOT	CFDT : M. Hassim OUNIAN CGTR : Mme Nathalie DAMOUR FO : / SAFPTR : M. Willy MAZEAU UNSA : Mme Agnès MEZINO M. André M'GOMRI (suppléant)

12	CST Division alphabétique de MALET à PAVOT	Mme Julie PONTALBA	Mme Marie Guyène ALLART	CFDT : M. Frédéric PAYET CGTR : Mme Roxine CLAIN FO : / SAFPTR : M. Alain DUCHEMAN UNSA : M. Mickaël PAJANIANDY M. Gilles GALLIEN (suppléant)
13	CST Division alphabétique de PAYET à SAQUE	Mme Raha NOURIA	Mme Valérie MERIAN	CFDT : Mme Emmanuelle SAVIGNY CGTR : Mme Annie Claude MAILLOT FO : / SAFPTR : M. Jeannick TESTAN UNSA : Mme Aminan BEDANI Mme Antoinette BOYER- GRONDIN (suppléante)
14	CST Division alphabétique de SAUTRON à ZORA	Mme Valy RAIHANAH	Mme Fanny TURPIN	CFDT : M. Gilbert VASSINOT CGTR : Mme Soleya MANSOOR LAMBATE FO : / SAFPTR : Mme Liliane DEURVEILHER UNSA : M. Johnny BARBE M. Christophe EVAN (suppléant)

Article 3 : Le délégué désigné par son organisation syndicale en présence sera, en cas d'absence ou d'empêchement, remplacé par le délégué suppléant lorsqu'il est désigné.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un Président ou d'un Secrétaire d'un bureau de vote, M. Jean-François HOAREAU, Mme Gina INASSIMOUTOU, M. Bernard TORIT, Mme Emmanuelle COMBRADE seront appelées en remplacement.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Une copie sera transmise aux organisations syndicales.

Fait à Saint-Denis, le 06 DEC 2022

LA MAIRE,

La Maire

Ericka Bareigts

